

SIE du Plateau des Rousses

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable Exercice 2015



Qu'est ce que le RPQS ?

- ❑ Le **R**apport sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice est une obligation réglementaire imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L. 2224-5).
- ❑ Le contenu du RPQS est déterminé réglementairement. (Décret no 2007-675 du 2 mai 2007).
- ❑ Il ne doit pas être confondu avec le Rapport Annuel du Déléguataire
- ❑ Il a pour objectif de faire un état des lieux annuel dans un cadre défini nationalement, ce qui permet de suivre l'évolution du service et de comparer des services équivalents.



Caractéristiques techniques du service public

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le SIE dispose de la compétence eau potable sur son territoire qui regroupe 6 communes en 2015 :

- Bois d'Amont
- Lajoux
- Lamoura
- Les Rousses
- Prémanon
- Septmoncel

MODE DE GESTION DE SERVICE

Le service est géré dans le cadre d'une Délégation de Service Public par affermage. L'exploitation a été confiée à l'entreprise Lyonnaise des Eaux par un contrat qui a été reconduit le 01/04/2015 pour une durée de 10 ans soit une échéance au 30/03/2025.

Le contrat n'a fait l'objet d'aucun avenant à fin 2015.



Caractéristiques techniques du service public

PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

		Délegataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	Relevé des compteurs	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des réclamations clients	X	
Renouvellement	Clôtures	X	
	Compteurs	X	
	Canalisations inférieures à 12 m	X	
	Canalisations au-delà de 12 m		X
	Branchements en cas de casse	X	
	Equipements électromécaniques	X	
	Génie civil		X



Caractéristiques techniques du service public

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.0)

L'estimation de la population légale totale 2013 de l'INSEE, en vigueur au 1^{er} janvier 2016, est de 7710 habitants.

RESSOURCES EN EAU

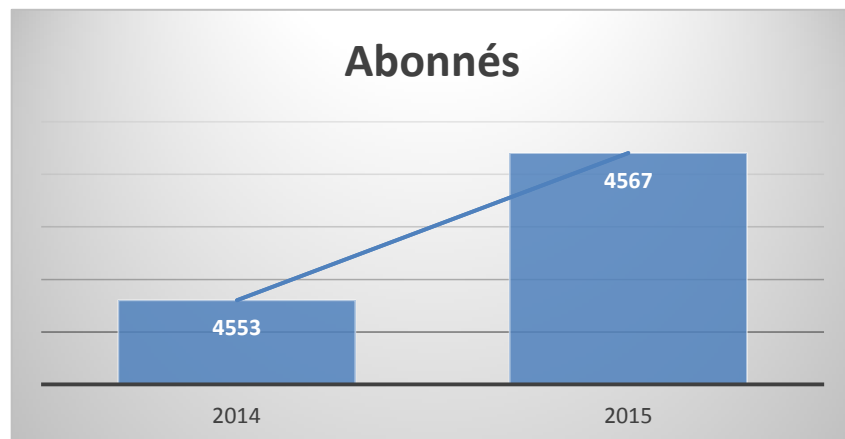
L'eau provient du Lac des Rousses. Elle est prélevée à l'aide de trois exhaures de 160 m³/h de débit nominal chacune.



Caractéristiques techniques du service public

☐ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Année	2014	2015
Abonnés domestiques et assimilés	4 527	4 541
Autres abonnements	26	26
Total abonnements	4 553	4 567
Nombre de parts fixes facturées (unités de logement)	6 703	6 755



Une augmentation de 0,31%
du nombre d'abonnés

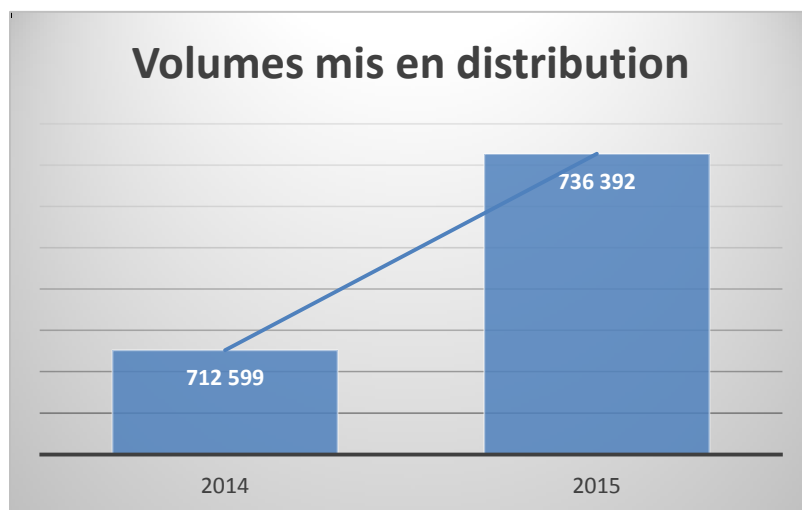
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement. Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'Agence de l'Eau.



Caractéristiques techniques du service public

☐ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

Années	2014	2015	Evolution N/N-1
Volumes produits	800 324	837 381	4,63%
dont volumes eau brute prélevés	800 324	828 078	3,47%
dont volumes de service	0	0	
Volumes importés	1 275	1 850	45,10%
Volumes exportés	89 000	93 536	5,10%
Volumes mis en distribution	712 599	736 392	3,34%



Une augmentation de
3,34% du volume mis en
distribution sur la
période de relève



Caractéristiques techniques du service public

DÉTAIL DES VOLUMES IMPORTÉS ET EXPORTÉS

<i>Données sur l'année civile</i>	Site	2014	2015	Evolution N/N-1
Importés	Achat d'eau à Mijoux pour Lajoux	1 240	2 021	62,98%
Exportés	Commune de St Cergue	15 072	12 018	- 20,26%
	Commune de la Faucille	7 503	19 844	164,48%
	Commune de St Claude	27 877	25 117	- 9,90%
	Commune de Morez	36 346	37 177	2,29%
	Commune de Longchaumois	5 077	0	-100,00%
	TOTAL VOLUMES EXPORTES	91 875	94 156	2,48%

Les volumes indiqués ci-dessus sont les volumes relatifs à l'année civile, qui peuvent être légèrement différents des volumes du tableau précédent, qui sont eux calculés sur une période de relève ramenée à 365 jours.

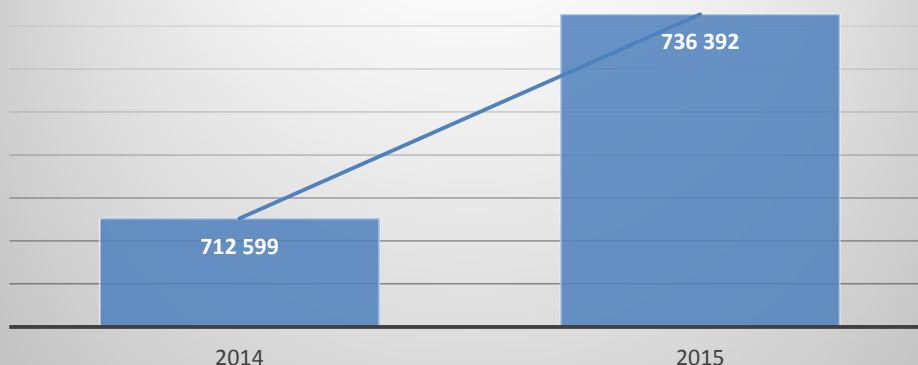


Caractéristiques techniques du service public

☐ VOLUMES FACTURÉS

Années	2014	2015	Evolution N/N-1	Volume moyen par abonné
Volumes facturés	478 085	520 220	8,81%	114

Volumes mis en distribution



Une hausse du volume
consommé autorisé de 8,8%
et une consommation
spécifique par abonné de
114 m³



Caractéristiques techniques du service public

CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Linéaire de réseau	2014	2015
Linéaire (km)	217,382	218,634
Nombre d'ouvrages de stockages	13	13
Capacité total de stockage (m3)	4 300	4 300
Station de traitement	1	1
Capacité de traitement m3/j	6 000	6 000
Stations de pompage/ relevage	3	3
Débit nominal m3/h	199	199



Caractéristiques techniques du service public

❑ OUVRAGES DE DISTRIBUTION

- Réservoirs et châteaux d'eau (capacité totale de stockage 4 300 m³) :

Site	Commune	Volume utile en m3
Réservoir le Cretet	Bois d'Amont	150
Réservoir Lajoux	Lajoux	200
Réservoir Combe Arbey	Lamoura	200
Réservoir les Eterpets	Lamoura	200
Réservoir les Tuffes	Lamoura	800
Réservoir Tresberruy	Lamoura	400
Réservoir la Cure	Les Rousses	200
Réservoir La Doye	Les Rousses	200
Réservoir le Risoux	Les Rousses	900
Réservoir du village Prémanon	Prémanon	200
Réservoir les Dappes	Prémanon	400
Réservoir le Gitalet	Septmoncel	300
Réservoir Montépile	Septmoncel	150



Caractéristiques techniques du service public

- Stations de pompage / relevage

Site	Commune	Débit nominal en m ³ /h
Relais les Combettes	Bois d'Amont	6
Relais la Cure	Les Rousses	170
Relais les Dappes	Prémanon	23



Caractéristiques techniques du service public

OUVRAGES DE DISTRIBUTION

Site	Commune	Capacité de production m3/j
Station du bord du lac	Les Rousses	6000



Tarification et recettes du service public

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Le tarif est constitué :

- d'une part qui revient à la collectivité. L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Collectivité. Le tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2016 a été délibéré le 09/11/2006.
- d'une part qui revient à l'exploitant. Les tarifs sont fixés par le contrat et indexés par application aux tarifs de base d'un coefficient de révision dont la formule est également contractuelle.
- d'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'Eau),
- de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une estimation.



Tarification et recettes du service public

❑ PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE

- **Redevances de l'Agence de l'Eau**

Les redevances de préservation de la ressource et de lutte contre la pollution sont établies par l'Agence de l'Eau. Leur montant, en € par m³, est calculé chaque année. Elles sont uniques sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016	Variation en %
Préservation des ressources en eau (<i>redevance pour prélèvement d'eau</i>) (€ HT/m ³)	0,0117 €	0,0515 €	340,17%
Lutte contre la pollution (€ HT/m ³)	0,2900 €	0,2900 €	0,00%

*La redevance pour prélèvement d'eau est payée par Lyonnaise des eaux au titre des **volumes prélevés au milieu naturel**. L'eau provenant du Lac des Rousses, le taux est de 0,0300€/m³ prélevé, ce qui équivaut en 2015 à 0,0387€/ m³ vendu à l'utilisateur, avec un rendement de 77,6%.*

Lyonnaise a indiqué que le niveau de redevance était trop faible lors des émissions de factures d'août 2015, avec un déficit en trésorerie, et a augmenté notablement le prix facturé à l'utilisateur pour assurer un réajustement qui pourra se faire sur 2 ans.



Tarification et recettes du service public

❑ PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE

- Evolution du tarif de l'eau potable

	Désignation	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	44,02 €	53,26 €	20,99%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] 0 à 100 m ³	0,5154 €	0,5225 €	1,38%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] au-delà de 100 m ³	0,7946 €	0,8038 €	1,16%
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	52,36 €	52,36 €	0,00%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] 0 à 100 m ³	0,5493 €	0,5493 €	0,00%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] au-delà de 100 m ³	0,8752 €	0,8752 €	0,00%
TVA		5,50%	5,50%	0,00%



Tarification et recettes du service public

- **Prix TTC du service – Prix au m3 pour une facture de 120 m3 (D102.0)**

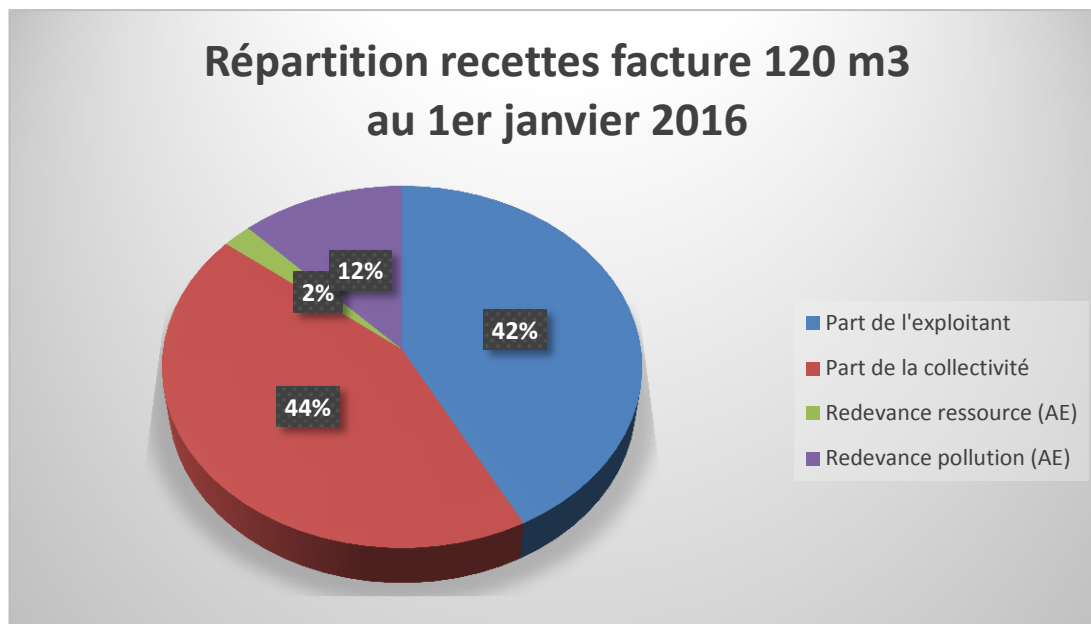
	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016	Variation
Part de l'exploitant	111,45 €	121,59 €	9,10%
Part de la collectivité	124,79 €	124,79 €	0,00%
Redevance ressource (AE)	1,40 €	6,18 €	341,43%
Redevance pollution (AE)	34,80 €	34,80 €	0,00%
TOTAL HT	272,45 €	287,36 €	5,48%
TVA	14,98 €	15,80 €	5,47%
TOTAL TTC	287,42 €	303,16 €	5,48%
Prix du m3 TTC	2,40 €	2,53 €	5,48%



Tarification et recettes du service public

- **Prix TTC du service – Prix au m³ pour une facture de 120 m³ (D102.0)**

La part du Déléataire a augmenté de 9,1%, suite à l'entrée en vigueur du nouveau contrat au 1^{er} avril 2015.



**Le prix est de 2,53 € TTC / m³ pour une facture
120 m³ soit une augmentation de 5,47%**



Tarification et recettes du service public

RECETTES D'EXPLOITATION

LES RECETTES D'EXPLOITATION 2014 SONT CELLES ISSUES DE L'ANCIEN CONTRAT. D'AUTRE PART, LE CONTRAT AYANT DÉBUTÉ EN AVRIL 2015, LES MONTANTS ASSOCIÉS À LA FACTURATION NE SONT PAS REPRÉSENTATIFS D'UN EXERCICE COMPLET DE FACTURATION

- **Recettes de la Collectivité**

	2014	2015	Variation
Recettes de la Collectivité	857 162 €	387 172 €	-54,83%



Indicateurs de performance du service

Les indicateurs sont issus du Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

TAUX DE CONFORMITÉ DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES EAUX AU TITRE DU CONTRÔLE SANITAIRE (P101.1 ET 101.2)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-104 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement, l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre non conformes	% conformité
Paramètres bactériologiques	25	0	100%
Paramètres physico-chimiques	8	0	100%

Il est à noter cependant que les contrôles sanitaires sur la production et notamment pour les analyses physico-chimiques se sont relevés hors références (7/5 pour les analyses de types bulletin). On peut noter notamment un dépassement des valeurs de carbone organique totales récurant sur les analyses. Ce dépassement des références **n'entraîne pas de non-conformité**. Le carbone organique réagit avec les produits chimiques de désinfection tels que le chlore et forme des sous-produits de désinfection qui peuvent être cancérigènes. La réduction du carbone organique avant la désinfection peut diminuer de façon significative l'exposition du public aux sous-produits de désinfection dangereux.



Indicateurs de performance du service

TAUX MOYEN DE RENOUELEMENT DES RÉSEAUX (P107.2)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est le quotient exprimé en pourcentage de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la Collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Cet indice est calculé hors branchement et hors opérations ponctuelles liées à des réparations localisées.

Le taux de renouvellement de réseau est de 0,83 % en 2015, avec un linéaire total de 218,634 km.

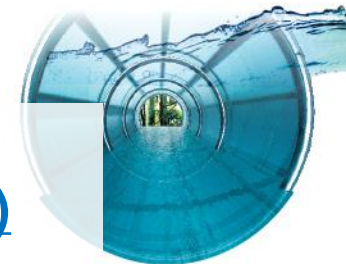
Linéaire total sur 5 ans (en km)	9,070
Moyenne annuelle sur 5 ans (en km)	1,814
Indicateur	0,83 %

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE (P103.2)

Cet indice a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. L'indice est compris entre 0 et 120.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est estimé à 95 par le Délégué, cf. détail ci-après.

Annexe 1 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2b)



Points		2015
10	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages de captage, station de traitement, station de pompage, réservoirs) et des dispositifs de mesures	10
5	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
10	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10
0 à 5	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (pour les informations rassemblées au-delà de 50% du linéaire des réseaux)	5
0 à 15	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15
Un total de 40 points est nécessaire pour bénéficier des points supplémentaires suivants :		
10	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;	10
10	Inventaire mise à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	10
10	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	0
10	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10
10	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10
10	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10
10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0
5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	0
		95

Nouveau mode de calcul de l'indice, applicable à compter de l'exercice 2013.

A noter que la modélisation a été mise à jour en 2016 (+5 points), et qu'un programme de renouvellement de canalisations est mis en place, même s'il n'est pas formalisé sur au moins 3 ans.



Indicateurs de performance du service

☐ PERFORMANCES DU RÉSEAU (P104.3, P105.3, P106.3)

On distingue 3 indicateurs de performance du réseau :

- **Rendement de réseau de distribution** : $(\text{Volume consommé autorisé} + \text{volume exporté}) / (\text{Volume produit} + \text{volume acheté})$,
- **Indice linéaire des volumes non comptés** : $(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume compté}) / (\text{Longueur du réseau hors branchement} / 365 \text{ j})$
- **Indice linéaire des pertes en réseau** : $(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / (\text{longueur du réseau hors branchement} / 365 \text{ j})$

	2014	2015
Rendement du réseau de distribution (%)	76,20%	77,60%
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	2,94	2,69
Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/j)	2,4	2,33

Les volumes perdus représentent 158 336 m³ en 2015.

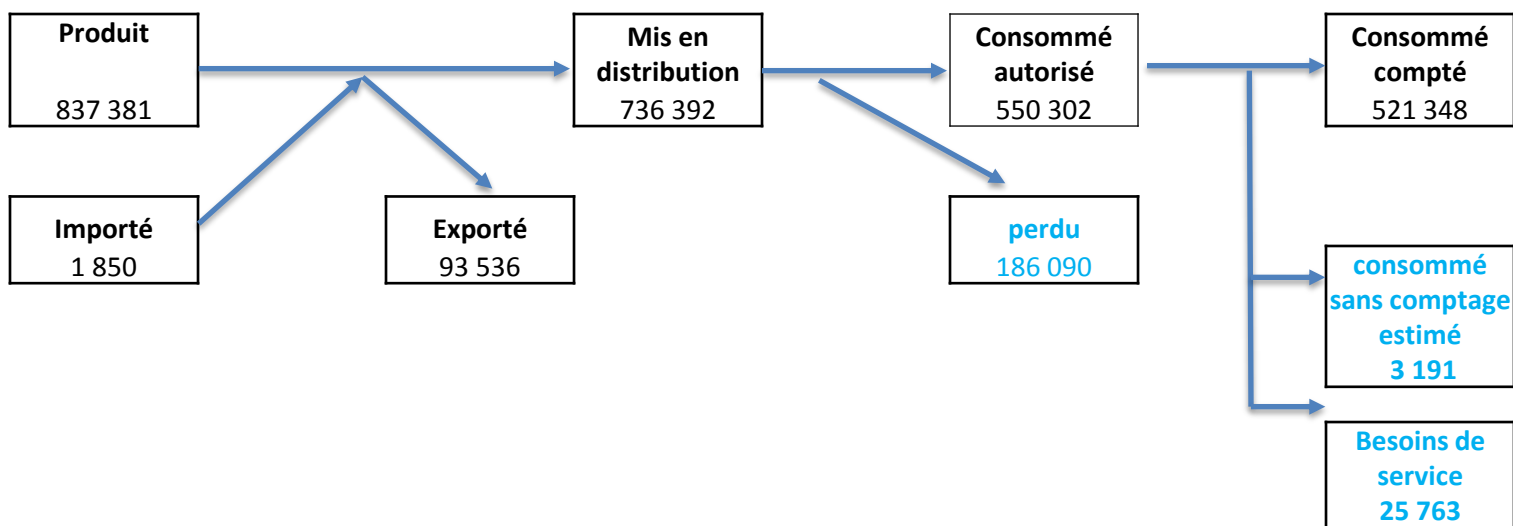
Rappel des engagements du contrat :

- Rendement réseau 2015 minimum : 74,8%
- Indice linéaire des pertes maximum sur 2015 : 2,4 m³/km/j



Indicateurs de performance du service

❑ PERFORMANCES DU RÉSEAU (P104.3, P105.3, P106.3)

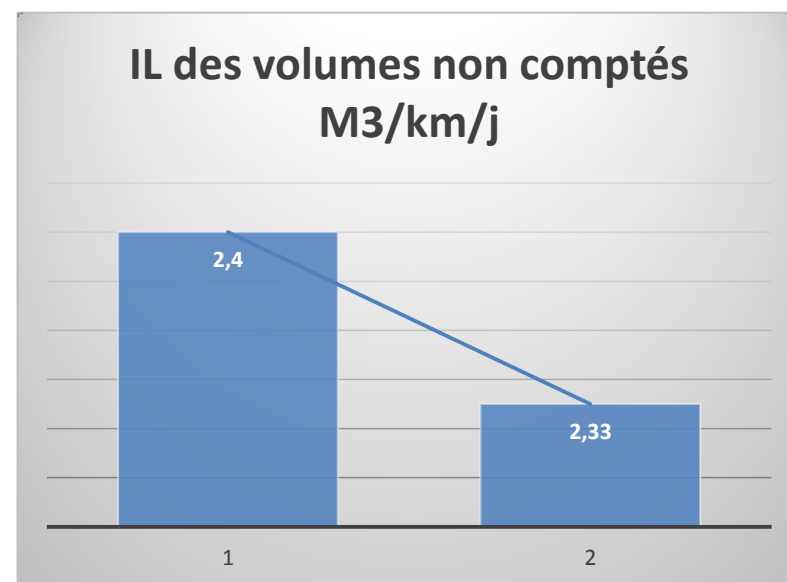




Indicateurs de performance du service

☐ PERFORMANCES DU RÉSEAU (P104.3, P105.3, P106.3)

	2014	2015	écart n-1 %
volumes mis en distribution m3	712 599	736 392	3,3%
volumes non comptés m3	233 405	215 044	-7,9%
linéaire km	217,382	218,634	0,6%
Période d'extraction des données (jours)	365	365	0,0%
Indice linéaire de pertes m3/km/j	2,40	2,33	-2,9%
IL des volumes non comptés m3/km/j	2,94	2,69	-8,5%





Indicateurs de performance du service

INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100% avec le barème suivant :

0% : aucune action,

20% études environnementale et hydrogéologique en cours,

40% avis de l'hydrogéologue rendu,

50% : dossier déposé en Préfecture,

60% arrêté préfectoral,

80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre,

100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource est de **80%**.



Financement des investissements

TRAVAUX ENGAGÉS PAR LA COLLECTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Lamoura - Renouvellement et renforcement secteur Prés Benoit	50 588 €	
Les Rousses - Détournement giratoire ZA André Lizon	142 331 €	
Lamoura - Détournement conduite chemin école des neiges	38 866 €	
Lajoux - Détournement conduite route de Lamoura	61 281 €	
Bois d'Amont - Renforcement réseau sous RD 415	391 983 €	
Prémanon - Détournement et renforcement conduite de distribution rue de la Croix de la Teppe	77 139 €	
Réfection des ouvrages syndicaux (réservoirs)	210 416 €	
Renouvellement partie transit du Tabagnoz	120 000 €	18 000 €
Renouvellement canalisations Lamoura, Les Rousses, Lajoux et Bois d'Amont	324 000 €	61 560 €
TOTAL	1 416 604 €	79 560 €

ETAT DE LA DETTE

	2014	2015	Variation
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €	-
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice			
en intérêts	0 €	0 €	-
en capital	0 €	0 €	-



Financement des investissements

MONTANT DES AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2014	2015
Montant des amortissements	442 000,00 €	305 421,81 €

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Le programme de travaux 2016 du Syndicat est le suivant :

Objet des travaux	Montant de travaux (€ TTC)
Les Rousses - Détournement conduite secteur Les Dappes	29 668,80 €
Les Rousses - Extension conduite secteur la Doye Longchaumoisi (1)	22 383,60 €
Les Rousses - Renouvellement réseau secteur Omnibus	58 368,54 €
Les Rousses – Maitrise d'œuvre des 3 opérations ci-dessus	12 131,18 €
Prémanon - Extension de réseau chemin des Maquisards	13 270,80 €
Septmoncel - Alimentation lotissement le Gitalet et détournement des conduites principales d'adduction et de distribution	268 728,48 €
Bois d'Amont - Renforcement du réseau de distribution sous la RD 415 2 ^{ème} tranche	433 295,40 €
Réalisation de clôtures autour des ouvrages syndicaux	155 518,08 €
TOTAL	993 364,88 €



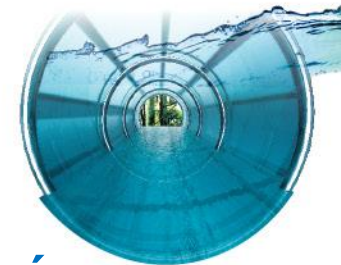
Financement des investissements

- PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Projets à l'étude	Montant prévisionnel des travaux
optimisation de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable des Rousses (en 2017)	1 000 000 € environ

- BRANCHEMENTS EN PLOMB**

Il reste **24 branchements au plomb** sur le service, le concessionnaire à l'obligation de les renouveler dès que possible dans les deux premières années du contrat conformément à l'article 19.1. Il n'y a pas eu de renouvellement depuis l'entrée en vigueur du contrat.



Actions de solidarité et de coopération décentralisée

MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES ET VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

	2015
Montant des abandons de créance ou versement à FSL	- €
Nombre de demandes reçues	3

DESCRIPTIF ET MONTANT FINANCIERS DES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1 DU CGCT

Sans Objet



Travaux et propositions réalisés par le Déléguataire

PRINCIPALES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Nature des interventions	2014	2015
Branchements neufs	25	15
Fuites sur branchements	12	11
Fuite sur réseau	20	7
Nombre de renouvellements de compteurs	0	2697



Travaux et propositions réalisés par le Délégué

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS DU DÉLÉGATAIRE

Principales propositions d'amélioration du délégué (RAD 2015)

Achever les procédures de protection autour des réservoirs

Mettre en œuvre les préconisations issues de la modélisation

Elaborer des conventions de servitudes sur les principales canalisations. Pour rappel, le syndicat devrait élaborer plus de 4000 conventions

Transmettre à votre délégué les certificats d'urbanisme pour avis.

Se rapprocher du Syndicat Mixte du Canton de Morez dans la programmation des travaux.